REGLEMENT MARCHE du 31 octobre 2026 à VERBERIE.

MANIFESTATION QUI SE DEROULE ENTIEREMENT EN EXTERIEUR

ORGANISATION ATHLETIC SAUTRIAUT VERBERIE et MUNICIPALITE DE VERBERIE
Tous marcheur ayant validé son inscription déclare avoir pris connaissance de ce règlement

EPREUVES sans classement et sans chronométrage

les inscrits ne devront, en aucun cas, emprunter la partie gauche de la chaussée.
parcours empruntant des sentiers, de la route et des chemins chaque marche se déroule en une seule étape ,à allure libre

INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

inscription obligatoire en ligne pour vous inscrire, fournir les pièces requises
Nous rappelons que les mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents ou de leurs représentants et doivent fournir une autorisation parentale lors des inscriptions.
seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard

VERBERIE 31 octobre 2026 DEPARTS chateau d'aramont 60410 VERBERIE 1 rue saint pierre
TARIF 10 Km 10€ 5 Km 8€
retrait des dossards à partir de 9h

DEPARTS chateau d'aramont 60410 VERBERIE 1 rue saint pierre de 9H30 à 10H

RAVITAILLEMENTS

Vous devez être en autosuffisance complète (gourdes, sucre etc.).
BALISAGES
Le fléchage du circuit est matérialisé par des panneaux , par du traçage au sol ou de la rubalise
retirés le lendemain de l'épreuve. Tout est fait pour que le marcheur soit guidé.

NOTES IMPORTANTES POUR LES PARTICIPANTS

les marcheurs doivent être capable de se localiser et d'informer l'organisateur en cas d'accident
Il est formellement interdit de prendre part à la course sans dossard.
Les dossards doivent être visibles de face durant tout le parcours
Concernant les portions de routes veuillez respecter le code de la route,
soyez prudent. Marcher sur le trottoir du côté droit.
Respecter les bénévoles, sans eux, il n'y a pas d'épreuves possible
Respecter la nature et l'environnement : ne jeter pas de détritus
Respecter la faune et la flore, le milieu dans lequel vous évoluez est fragile, prenez en soin.
Vous êtes dans un espace Natura 2000 soumis à autorisation,
les parcours sont accessibles exclusivement pendant l'événement (site NATURA 2000, propriétés communales, etc.)
-Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
Venez en aide à un participant en situation dangereuse.
Offrez vos sourires à la population locale, elle est là pour vous soutenir.
Les frais (hospitaliers, radios, pharmaceutiques,ect ….) ne sont pas pris en charge par l'organisation.
accompagnement possible avec un animal

MOTIFS DE DISQUALIFICATION

Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres ou gels énergétiques.
Non respect des bénévoles ,du public, des officiels et des organisateurs.

DU FAIT DE SON ENGAGEMENT
Tout marcheur inscrit à la Saut'Trail, recevra par e-mail des informations concernant la course de VERBERIE et la course Sur les chemins de l'Impératrice organisée par l'OSARC.
Le marcheur reconnait avoir pris connaissance et accepté le présent règlement sans réserve et donne à l' organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou image le représentant.
A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou horaires si les conditions peuvent nuire à la sécurité de l'évènement. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du marcheur en danger ou en tous cas de force majeure. En cas d'annulation de l'épreuve pour force majeur, aucun droit d'inscription ou autres frais ne peuvent être remboursés.